



La Ville de Sens vous informe

Plan Canicule

— à Sens —



Recensement des personnes isolées, âgées ou handicapées à leur domicile

Dans le cadre de la prévention canicule (Loi du 30 Juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées), la Mairie de Sens tient, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), un registre nominatif pour recenser les personnes fragilisées.

Le CCAS de SENS vous contactera périodiquement en cas d'alerte et d'urgence caniculaire si vous résidez à Sens, à votre domicile, et si vous êtes :

- une personne âgée de plus de 65 ans,
- une personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail,
- une personne adulte handicapée.

Vous pouvez vous inscrire :

- par courrier ou en vous présentant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) situé 1, place Etienne Dolet 89100 SENS
- par téléphone au 03.86.65.80.40

L'inscription au registre, facultative, se fait sur demande de la personne ou sur celle d'un tiers (mais dans ce cas, par écrit uniquement). Toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations la concernant.

Ce registre, strictement confidentiel, ne pourra être transmis qu'au préfet sur sa demande et uniquement après déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Pour obtenir des conseils pratiques lors de vagues
de chaleur, du 1^{er} juin au 31 août

Plateforme téléphonique fonctionnant tous les jours

0 800 06 66 66

CCAS de Sens, 1 place Etienne Dolet - 03.86.65.80.40 - ccasdesens@mairie-sens.fr

+ d'infos sur www.ville-sens.fr